ASSEMBLÉE NATIONALE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Jean-Paul LECOQ
Député de Seine-Maritime
12, rue Michel Gautier
76600 LE HAVRE
Jean-paul.lecoq@assemblee-nationale.fr

Madame Florence PAVAGEAU
Délégation régionale du groupe La Poste
6 boulevard de la Marne
76035 ROUEN Cedex 1

Objet : *Courrier trié par les détenus du Centre pénitentiaire du Havre*

Madame la Déléguée Régionale,

J'ai été informé du partenariat de sous-traitance engagé par la plate-forme courrier du Madrillet avec la société GEPSA, visant à faire trier le courrier en retour, dit REFLEX, par les détenus du Centre Pénitentiaire du Havre.

Après avoir pris le soin de m'enquérir de l'avis de professionnels intervenants au Centre Pénitentiaire situé sur ma circonscription, je souhaite vous faire part de plusieurs réserves soulevées par ce projet qui appellent selon moi des réponses précises de nature à encadrer ce partenariat de toutes les garanties nécessaires avant son éventuelle mise en place.

Tout d'abord, s'agissant à n'en pas douter d'une volonté de La Poste de favoriser la réinsertion des détenus et non d'obtenir une simple baisse des coûts relatifs au traitement du courrier retour, il conviendrait de préciser les dispositions envisagées afin de permettre aux détenus qui s'inscriront dans ce travail, de bénéficier d'une formation adaptée et qualifiante de nature à leur permettre de pouvoir la valoriser lors de leur sortie de prison.

J'ajoute que la perspective d'une embauche par La Poste de certains d'entre eux, serait la meilleure des garanties de réinsertion à leur donner.

Par ailleurs, du point de vue de l'usager, il conviendrait de préciser les modalités pratiques qui seront appliquées afin de garantir la confidentialité de leur correspondance. Si je ne m'abuse, les agents postaux disposent d'une assermentation ce qui, pour les expéditeurs et les destinataires du courrier, constituent un gage de confiance. Les détenus qui seront appelés à manipuler le courrier bénéficieront -ils d'une assermentation ou d'un encadrement par un agent assermenté de votre groupe ?

Il me semble en effet que l'encadrement de ce travail ne saurait reposer sur les seuls personnels pénitenciers d'autant que comme vous le savez, les plis non distribués peuvent contenir des informations sensibles tels que des codes bancaires, des photographies personnelles, voire des chèques ou liquidités.

Enfin, soucieux de la situation des personnels de La Poste, je souhaiterais connaître les impacts de ce partenariat sur leur propre activité. En d'autres termes, je voudrais pouvoir mesurer si ce partenariat affectera, et le cas échéant dans quelles proportions, vos effectifs permanents ou non permanents en charge de la gestion du courrier non distribué.

Que le groupe La Poste renforce ainsi son investissement sociétal, ici en favorisant la réinsertion des détenus, est parfaitement louable et je ne peux que vous en féliciter. Mais à condition toutefois que cette réinsertion s'accompagne de mesures réelles et ne conduise pas à une dégradation du service courrier ou une fragilisation de l'emploi au sein de votre groupe.

Dans l'attente de ces précisions utiles, je vous prie de croire, Madame la Déléguée Régionale, en l'expression de mes respectueuses salutations.

Bien à vous,

Jean-Paul LECOQ

Contacts utiles :

- jean-paul.lecoq@assemblee-nationale.fr
  Permanence parlementaire : 12 rue Michel Gautier 76600 Le Havre
  Ligne téléphonique : 02.32.92.59.11

- Assistant parlementaire en circonscription : Sébastien GIARD
  sebastien.giard@clb-an.fr
  Téléphone : 06.81.33.71.81